2007-05738/

Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 23 octobre 2007
2007-080

Le ministre Flaherty se porte à la défense des consommateurs canadiens

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a rencontré aujourd'hui les membres du Conseil canadien du commerce de détail et des représentants d'importants détaillants canadiens, et il les a encouragés à abaisser leurs prix pour refléter le pouvoir d'achat accru du dollar canadien.

« Maintenant que le dollar canadien et le dollar américain sont à parité, je presse vivement les distributeurs, les grossistes et les détaillants du Canada de réduire dans les plus brefs délais les prix que paient les consommateurs canadiens », a déclaré le ministre Flaherty. « Les Canadiennes et les Canadiens travaillent fort pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ils méritent de payer un prix qui reflète la vigueur du dollar canadien lorsqu'ils font des achats. »

Au cours de la rencontre, le ministre Flaherty a encouragé les détaillants à :

1) expliquer clairement leurs méthodes de fixation des prix en regard du dollar américain, afin que les consommateurs comprennent le fonctionnement du système;

2) veiller à ce que les prix à la consommation traduisent la nouvelle réalité. Il ne devrait pas y avoir d'écart appréciable entre les prix de produits semblables uniquement parce qu'ils sont vendus de l'autre côté de la frontière.

Les détaillants soulignent que les prix ne peuvent baisser du jour au lendemain. Ils soutiennent qu'il faut prévoir des délais afin d'écouler les stocks dont les prix ont été fixés avant que le dollar n'atteigne la parité. Ils ajoutent que le coût des affaires est plus élevé au Canada en raison, notamment, de frais de transport plus élevés, des coûts de traduction et de droits de courtage plus importants. Par contre, certains détaillants ont annoncé des réductions de prix immédiates afin de traduire la vigueur du dollar canadien.

« Je félicite les détaillants qui réduisent leurs prix et refilent les économies aux particuliers et aux familles du Canada », a déclaré le ministre Flaherty. « Les consommateurs devraient magasiner et comparer les prix s'ils estiment que le prix affiché n'est pas juste. »

« À titre de ministre des Finances, je ne peux qu'encourager le secteur du commerce de détail à laisser jouer les forces du marché. Et si les forces du marché jouent, les prix devraient baisser. »

Le gouvernement du Canada prend d'autres mesures afin de protéger les consommateurs canadiens. Dans le discours du Trône, il s'est engagé à proposer des mesures sur la sûreté des aliments et des produits afin que les familles puissent avoir confiance en la qualité et la sûreté des biens qu'elles achètent.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.